



DROITS DE SCOLARITE 2021-2022

1ère, 2ème, Année préparatoire, 3ème, 4ème et 5ème années du diplôme IEP de Rennes

Le montant des droits d'inscription est basé sur le revenu du foyer fiscal, et plus précisément sur le montant du **revenu fiscal de référence des parents** en rapport au nombre de parts du foyer fiscal.

Merci de vous reporter à votre **avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019**. Attention : une pension alimentaire ne sera pas considérée comme un revenu.

Il faut diviser le « revenu fiscal de référence » par le nombre de parts pour se situer dans l'échelle des critères et lire le total.

En cas de déclarations de revenus séparées des parents, merci de fournir les copies des 2 avis d'impositions ; le calcul se fait en additionnant les revenus et en divisant la somme obtenue par l'addition des nombres de parts indiqués sur chacun des avis (si vous avez un doute sur le calcul, contactez la scolarité par mail : scolarite@sciencespo-rennes.fr)

Les droits d'inscription doivent être acquittés en un seul chèque (colonne total), **libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Rennes**

Tranches	quotient	Droits d'inscription IEP	Bibliothèque	TOTAL
	Boursiers	0 €	0 €	0 €
TR1	de 0 à 10 000 €	331 €	34 €	365 €
TR2	de 10 001 à 15 000 €	605 €	34 €	639 €
TR3	de 15 001 à 18 000 €	844 €	34 €	878 €
TR4	de 18 001 à 20 000 €	1 018 €	34 €	1 052 €
TR5	de 20 001 à 22 500 €	1 205 €	34 €	1 239 €
TR6	de 22 501 à 25 000 €	1 330 €	34 €	1 364 €
TR7	de 25 001 à 30 000 €	1 773 €	34 €	1 807 €
TR8	de 30 001 à 35 000 €	2 055 €	34 €	2 089 €
TR9	de 35 001 à 40 000 €	2 457 €	34 €	2 491 €
TR10	de 40 001 à 45 000 €	2 884 €	34 €	2 918 €
TR11	Supérieur à 45 000 €	4 050 €	34 €	4 084 €